

Avis n° 2021/11-03
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Sécurité du numérique
École pour l'informatique et les techniques avancées

École

Nom :	École pour l'informatique et les techniques avancées
Sigle :	EPITA
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Le-Kremlin-Bicêtre, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse, La Défense

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École pour l'informatique et les techniques avancées
Spécialité :	Sécurité du numérique
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant les deux premières années et sous statut d'apprenti la troisième année
Site de la formation :	Campus Cyber National (La Défense)

Vu le rapport établi par Francine PIERRE (membre de la CTI, rapporteure principale) et René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2021 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Sécurité du numérique sur le site du Campus Cyber National (La Défense)	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{re} et 2 ^e année et sous statut d'apprenti en 3 ^e année	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Pour la recherche, finaliser rapidement le partenariat privilégié avec Sorbonne Université et établir une réelle coopération scientifique avec les entreprises en Cyber Sécurité présentes sur le Campus Cyber ;
- S'assurer que les élèves du Bachelor seront bien intégrés à la vie de l'école bien qu'ils soient sur un site éloigné de ceux de l'EPITA ;

Pour la formation

- Avoir un recrutement équilibré en termes géographique et de parité ;
- S'assurer du transfert des enseignements sur le Campus Cyber de La Défense, au plus tard pour la rentrée en deuxième année de la première promotion ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 16 novembre 2021.

La Présidente
Elisabeth CRÉPON

